

PROJET DE COMPTE-RENDU
CSS ORANO du 18 mai 2021

ca, ok pour
moi

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ ABSENT
collège administration			
Sous-préfecture de Narbonne	M. Rémi RECIO		Présent
SIDPC			Absent
SDIS			<u>Présent</u>
DREAL	M. Laurent DENIS		Présent
DDT			Absent
ARS	Mme Dominique MESTRE PUJOL		Présente
Collège Collectivités territoriales			
Grand Narbonne Communauté d'Agglomération ;	M. Alain VIALADE Jean-Michel ALVAREZ	titulaire suppléant	Présent Absent
Mairie de Narbonne	Mme Viviane THIVENT M. Alain VICO	titulaire suppléant	Présente Absent
Mairie de Moussan	M. Jean-Marie MONIE Mme Valérie LAGUIERCE	titulaire suppléante	Présent Absent
Conseil Départemental	Nicolas SAINTE-CLUQUE Dominique GODEFROID	titulaire suppléante	Absent Présente
Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée	Magali VERGNES Séverine MATEILLE	titulaire suppléante	Présent Absent
Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	Michel JAMMES Jean-Louis RIO	titulaire suppléant	Présent Absent
Collège Riverains			
association ECCLA (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois)	Maryse ARDITI présidente Christine BLANCHARD	titulaire suppléante	Présente Absente
Association Narbonne Environnement	Guy TORRES Michel DEOLA	Titulaire suppléant	Absent Absent
Association COLERE (COLlectif pour l'Environnement des Riverains Elisyques)	Lilian SERRE présidente André BORIES	titulaire suppléant	Présente Absent
Syndicat Plaine de la Livière	M. le Président	titulaire	
riverain	Rémi IBANES	titulaire	Présent
riveraine	Anne-Marie BRETTE	titulaire	Présente

Collège Exploitant			
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le directeur, Le responsable du département technique	titulaire suppléant	Présent Absent
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le responsable du département sûreté-qualité environnement Le responsable du service sûreté-sécurité radioprotection (suppléant) ;	titulaire suppléant	Présent Absent
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le responsable des projets environnementaux (titulaire), le responsable des projets (suppléant) ;	titulaire suppléant	Présent Absent
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le responsable de la communication du site	titulaire	Présent
Collège Salariés			
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le représentant du syndicat CFE-CGC Le représentant du syndicat CFE-CGC	titulaire suppléant	Présent
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le représentant du syndicat CFDT Le représentant du syndicat CFDT	titulaire suppléant	Absent Présente
Personnalités qualifiées			
Directe			Absent
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude	M. BOUTROUX		Excusé
Conseil Interprofessionnel des vins AOC du Languedoc et IGP Sud de France.			Présent
Autorité de Sûreté Nucléaire division de Marseille ;			Absent
Communauté de l'Eau du Sage de la Basse Vallée de l'Aude			Présent
Autres membres invités			
IRSN	M. POUCELOT		Présent
Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée	M. Laurent BENAU		Présent
DREAL	M. Jean-Louis ROLLOT		Présent

Ordre du jour :

1. Présentation du nouvel arrêté de composition de la CSS et élection des membres du bureau et observatoire ;
2. Bilan de l'observatoire sur l'analyse des rejets 2019 ;
3. Présentation synthétique de l'étude IRSN, ;
4. Bilan Orano 2019 / 2020 en matière de risques accidentels

Ouverture de la séance à 14h30 sous la présidence de M. Recio, le Sous-Préfet de Narbonne

M. le Sous-Prefet remercie les participants à la réunion CSS et rappelle l'ordre du jour.

Mme Dominique GODEFROID, du Conseil Départemental, est arrivée à 14h50.

1. Présentation du nouvel arrêté de composition de la CSS et élection des membres du bureau et observatoire ;

M. le Sous-Prefet présente l'arrêté préfectoral du 11 mai 2021. Il tient à s'excuser, car une erreur de plume a été émise au niveau du collège des salariés : les représentants des organisations syndicales de la CGT et de FO ont été omis et seront ajoutés dans un arrêté modificatif.

Le représentant de la DREAL rappelle que chaque collègue doit proposer à la commission un représentant comme membre du bureau.

Collège administration : le représentant est désigné par monsieur le sous-Préfet

Collège collectivité territoriale : Monsieur Monnier et Madame Thivent se montrent intéressés, représentant respectivement le Grand Narbonne et la mairie de Narbonne. Ils conviennent de revenir vers la commission pour nous indiquer lequel représentera le collège au sein du bureau. Ces 2 candidatures n'amènent pas d'opposition de la part des autres membres. [Postérieurement à la réunion les membres présents du collège des collectivités territoriales ont été interrogés pour voter pour l'une des 2 candidatures]. Monsieur Monnier a été élu comme représentant du collège des collectivités territoriales par 2 voix contre 1.

Collège riverain : Mme Brette est candidate et reçoit l'accord des autres membre du collège présent, elle est élue au bureau.

Collège exploitant : Le directeur de la société Orano Cycle Malvésí est candidat et élu au bureau.

Collège salarié : Madame Willemin, représentant le syndicat CFE-CGC est candidate et élue au bureau.

2. Bilan de l'observatoire sur l'analyse des rejets 2019 :

La représentante de l'association ECCLA présente l'analyse des résultats de l'observatoire 2019. Elle détaille le bilan des actions suite aux conclusions de l'observatoire, ainsi que le bilan des rejets aqueux dans le milieu naturel.

M. le Sous-Prefet demande s'il y a des observations et si l'entreprise Orano souhaite ajouter des précisions.

Le directeur d'Orano déclare que l'étude est très complète et très factuelle.

Aucune question supplémentaire n'est soulevée.

La représentante de l'association ECCLA poursuit avec le bilan des rejets atmosphériques de l'usine. Elle indique notamment qu'une étude est prévue par l'exploitant pour diminuer les rejets atmosphériques de l'incinérateur et pour si possible réduire la puissance de la chaudière et donc les rejets de celle-ci qui représentent 80 % des rejets atmosphériques.

M. le Sous-Prefet demande s'il y a des remarques.

Le directeur d'Orano explique que l'étude sur le dioxyde de soufre a été reportée ; mais qu'en contrepartie, une étude sur la réduction des gaz à effet de serre a été priorisée pour poursuivre cette réduction.

La représentante de l'association ECCLA expose les résultats de surveillance de l'environnement hors site. Ces résultats sont divisés en trois parties : la première sur les eaux superficielles et les sédiments, la seconde sur les végétaux agricoles, aériens et racinaires et la dernière partie concerne les eaux souterraines. Pour les fluorures elle précise que les valeurs sur l'étang de Bages (en moyenne 1,5 mg/l) peuvent également être comparées à celle de l'eau de mer en moyenne à 1,3 mg/l et que l'écart n'est pas significatif.

La représentante de la commune de Narbonne demande si des explications peuvent être données concernant l'augmentation constante sur PV3.

La représentante de l'association ECCLA répond par la négative mais que l'enjeu n'est pas majeur à ce stade car ne dépasse pas 4 mg/kg MS. Elle précise que l'observatoire sera attentif aux résultats de l'année suivante.

La représentante de la commune de Narbonne demande des détails sur la méthodologie des prélèvements.

La représentante de l'association ECCLA explique qu'ils sont réalisés au même endroit par le même laboratoire depuis six ans.

Le représentant de la DREAL ajoute que les points de la surveillance sont prescrits par un arrêté préfectoral. Ces derniers font suite aux études d'impact élaborées précédemment. L'objectif est de garder un maximum de continuité afin de détecter les évolutions dans le temps.

Le responsable QSE complète en expliquant que les prélèvements sont réalisés de manière normalisée.

La représentante de l'association ECCLA passe la parole au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Celui-ci détaille le suivi des métaux lourds dans les sédiments.

M. le Sous-Prefet demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est soulevée.

La représentante de l'association ECCLA poursuit sa présentation en exposant les résultats de la surveillance des végétaux agricoles puis les résultats des eaux souterraines. Elle indique notamment que les travaux de l'observatoire ont permis de diviser par deux les seuils de quantifications pour les analyses sur les légumes racinaires et donc de pouvoir interpréter les résultats par rapport aux seuils, mais pas encore sur les salades (grande quantité nécessaire).

M. le Sous-Prefet demande s'il y a des remarques.

La représentante de la commune de Narbonne s'enquiert sur la possibilité d'étudier des prélèvements d'écorces d'arbre.

La représentante de l'association ECCLA répond que l'exposé de l'IRSN répondra à cette question lors de leur présentation.

M. le Sous-Prefet propose de réétudier la question à la fin de l'exposé de l'IRSN.

L'association ECCLA réalise la synthèse du bilan quadriennal du suivi des eaux souterraines. Elle précise que le bilan quadriennal n'a pas montré d'impact significatif sur les puits mais que la surveillance doit se poursuivre (notamment quelques pics mineurs ont été identifiés). Par ailleurs elle indique que S64 peut bien être retenu comme représentatif du bruit de fond local (PZ7 est écarté). Par la suite, elle expose le bilan des quantités de déchets sur le site.

Le directeur d'Orano précise que les déchets historiques ont été diminués mais que les déchets de production évoluent en fonction de la production. La représentante de l'association ECCLA ajoute qu'il est prévu en 2021 un bilan quadriennal sur l'ensemble des analyses environnementales réalisées par le site Orano. La société Orano a proposé que l'Observatoire soit partie prenante de l'étude radiologique environnementale de site.

M. le Sous-Prefet demande s'il y a des questions.

La représentante de l'association COLERE souhaite des précisions sur le choix des localisations des puits.

La représentante de l'association ECCLA déclare qu'elle ne peut pas apporter de réponse factuelle. Cependant, elle propose de poser la question sur la pertinence des points de localisation pour les eaux souterraines lors de l'examen d'une étude similaire au bilan quadriennal qui a porté sur les eaux souterraines. .

Le responsable QSE ajoute que les puits surveillés actuellement couvrent l'ensemble des écoulements de la nappe. Les points de prélèvements de la ceinture rapprochée sont contrôlés. Il précise que l'eau a une vitesse de déplacement très lente.

La représentante de l'association COLERE demande si les gabions ont un impact sur la radioactivité.

Le responsable QSE explique qu'ils ont pour objectif et pour effet d'arrêter le rayonnement direct.

M. le Sous-Prefet demande s'il y a des remarques.

Aucune remarque n'est suscitée.

3. Présentation synthétique de l'étude IRSN,

Une coupure vidéo ne permet pas de réaliser la présentation.

M. le Sous-Prefet propose de revenir sur ce point à l'ordre du jour après la présentation de la société Orano.

4. Bilan Orano 2019 / 2020 en matière de risques accidentels

Le responsable QSE procède à la présentation du bilan. Les actions réalisées pour la prévention des risques sont les suivantes :

Pour 2019 :

- Achat d'un camion d'intervention incendie ;
- Aménagement et modernisation du stockage ;
- Remplacement de technologie ;
- Confinement et automatisation des prélèvements ;
- Création d'un dispositif de rempotage ;
- Mise en place d'une cuve enterrée de récupération

Pour 2020 :

- Remplacement de la colonne ;
- Aménagement du poste de garde ;
- Achat d'un camion dédié aux risques chimiques

Le responsable QSE affirme que le site Orano accorde une attention particulière aux MMR (Mesures de Maîtrise des Risques). Le bilan du système de gestion de la sécurité montre huit anomalies recensées en 2019 et six anomalies en 2020.

Un exercice POI (Plan d'Opération Interne), qui a basculé vers un exercice PPI (Plan Particulier d'Intervention), a été réalisé le 19 février 2019.

En 2019 et en 2020, un exercice POI a été réalisé pour chaque année. Ces derniers ont été effectués durant un horaire de nuit, avec l'agrément de l'organisation de crise.

En complément, cinq exercices internes d'agrément de la cellule de commandement ont été effectués. Quatre exercices incendie et sécurité ont eu lieu en 2019 et 2020.

La formation des ESI (Equipiers de Seconde Intervention) est réalisée deux fois par an. L'entreprise met en place des formations externes avec le SDIS. Il souligne que la collaboration avec le SDIS constitue un point fort.

Le responsable QSE annonce qu'un REX (Retour d'EXpérience) est organisé mensuellement. Cela permet de procéder à l'information des autorités sur les différents événements survenus dans le mois. En complément, un REX annuel est principalement consacré aux études statistiques. Cinquante-quatre événements ont été déclarés à la DREAL, dont huit ont fait l'objet d'une déclaration immédiate.

Le programme d'investissement concerne le renforcement de la vidéoprotection, la refonte de la détection incendie, le renforcement de l'instrumentation de confinement primaire des cuves, les travaux sur le système numérique du contrôle de commande pour la sécurité « cyber ».

Au total, trois cents millions d'euros seront investis sur les dix prochaines années.

M. le Sous-Prefet remercie le responsable QSE et demande s'il y a des questions.

L'association ECCLA demande la signification de « bac à sable ».

Le directeur d'Orano explique qu'il s'agit d'une appellation interne. Les exercices « bac à sable » permettent de simuler les trente premières minutes d'une gestion de crise qui sont les plus importantes.

La représentante de la commune de Narbonne demande si les mouvements de grève ont eu un impact sur la sécurité du site.

Le directeur d'Orano explique que les mouvements sociaux n'ont pas eu d'impact sur le maintien des effectifs d'intervention sur le site.

Une action visant à vidanger l'ensemble du stockage des réactifs et produits chimiques du site a été effectuée. Un renfort du SDIS de Narbonne a été sollicité pour couvrir la situation lors de la deuxième vague de l'épidémie du COVID19.

Le SDIS ajoute que les exercices « bac à sable » et les formations permettent d'avoir des bonnes relations entre l'équipe de direction et les équipes de secours.

M. le Sous-Prefet demande s'il y a d'autres interrogations.

Aucune question supplémentaire n'est soulevée.

1. Présentation synthétique de l'étude IRSN, ;

Le représentant de l'IRSN présente l'étude radiologique dans l'environnement du site Orano. Il explique les missions de surveillance de l'IRSN ainsi que les objectifs et les enjeux de l'étude.

Par la suite, les étapes de l'étude ainsi qu'une cartographie des volets sont présentées. Le représentant de l'IRSN détaille les différents volets de l'étude. Il conclut par l'explication des différents objectifs techniques et sociétaux.

M. le Sous-Prefet demande des précisions géographiques sur la Vallée de l'Aude, car elle s'étend jusqu'à Limoux. Il est étonné car cela semble éloigné de la zone d'étude.

Le représentant de l'IRSN explique qu'il s'agit bien de la toute fin de la vallée aval à proximité du site.

M. le Sous-Prefet demande s'il y a des questions, et demande si l'ARS souhaite apporter des compléments d'informations.

La représentante de l'ARS demande à l'IRSN de confirmer qu'ils conduiront bien une interprétation sanitaire sur les données recueillies.

Le représentant de l'IRSN confirme et explique que le risque sera affiné au plus près de la réalité grâce à l'enquête sur les modes de vie de la population (étude alimentaire notamment). .

Les résultats et leurs interprétations seront présentés progressivement.

M. le Sous-Prefet demande s'il y a des remarques ou observations.

La représentante de la commune de Narbonne souhaite savoir si une étude épidémiologique sera réalisée.

Le représentant de l'IRSN explique que cette question n'est pas du ressort de l'IRSN.

La représentante de l'ARS explique qu'une étude épidémiologique n'est pas prévue. Santé Publique France avait déjà été interrogé par le passé et avait indiqué qu'une telle étude n'était pas nécessaire. Cette question pourra être réexaminée sur demande des professionnels de santé locaux (signaux sanitaires).

M. le Sous-Prefet demande s'il y a d'autres observations.

L'association ECCLA souhaite plus d'informations quant à la reconstitution de l'observatoire qui pour mémoire comprend 2 volontaires maximum par collège et une personne qualifiée.

Le représentant de la DREAL propose de reconduire l'équipe déjà en place considérant que la technicité des travaux nécessite une certaine continuité, sauf si certains de ses membres ne souhaitent plus participer. .

Pour le collège des collectivités territoriale la représentante de la commune de Narbonne se dit intéressée. Sa candidature est retenue. Le grand Narbonne proposera une seconde candidature à l'issue de la réunion.

Pour le collège des riverains et associations, la représentante de l'association ECCLA et la riveraine poursuivent leur participation. La représentante de l'association COLERE exprime son intérêt pour cet observatoire.

M. le Sous-Prefet note les candidatures. Il ajoute que la prochaine CSS devrait avoir lieu en fin d'année 2021.

Il remercie l'ensemble des participants.

Mme Dominique GODEFROID, du Conseil Départemental, a quitté la réunion à 17h00.

Levée de séance à 17h05

